

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XVI

TOP / POJ / ODG / TDR

A8

FR

OL: FR

19.11.2020

THÈME « TOURISME DURABLE »

A **Rapport de la Présidence**

B **Proposition de décision**

A Rapport de la Présidence

Lors de la Conférence alpine d'Innsbruck (3-4 avril 2019), la présidence française a présenté son programme et ses priorités thématiques.

Le tourisme durable fait l'objet d'une attention particulière car il peut apporter une contribution significative aux trois axes de progrès prioritaires pour la présidence française que constituent la qualité de l'air, la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité de montagne.

Le tourisme durable a fait l'objet de nombreux travaux au sein de la Convention alpine depuis la publication fin 2012 du 4^e Rapport sur l'état des Alpes (RSA 4) qui y est consacré. Un groupe thématique a ensuite travaillé sur le sujet de 2013 à 2018.

Dans le domaine des stations, la Convention alpine, sous la coordination du Liechtenstein, a travaillé entre 2003 et 2009 sur l'audit environnemental des domaines skiables, et produit un manuel pour une revalorisation écologique, en lien avec l'attribution d'un prix décerné par la fondation « pro natura – pro ski ».

Les États de l'arc alpin sont confrontés à la nécessité de protection de l'environnement alpin, de transition et d'adaptation de son tourisme. Pour ce qui concerne la France, les questions engendrées par certaines pratiques, la nécessité de prévoir leur évolution dans le contexte du changement climatique, notamment pour les stations de moyenne montagne, ainsi que la problématique de la surfréquentation de certains sites fragiles, ont placé le sujet au rang des priorités nationales. Un arrêté de protection des habitats naturels a été pris le 1^{er} octobre dernier pour le site du Mont-Blanc afin de limiter les atteintes à l'environnement dues à une surfréquentation touristique et à ses conséquences.

Les travaux engagés dans le domaine du tourisme durable ont connu une évolution au cours de ces derniers mois, à laquelle la situation économique et sanitaire n'est pas étrangère.

1. Appui méthodologique aux destinations touristiques

La France, dans le cadre de sa présidence, avait proposé qu'une charte des stations de ski alpines durables soit élaborée avec l'ensemble des parties prenantes pour donner corps aux recommandations des experts de la Convention sur le tourisme alpin durable.

Une note d'orientation a été fournie en décembre dernier à l'issue de la 68^e session du Comité permanent sur les contenus et les méthodes possibles à mettre en place pour une contribution de la Convention alpine au sujet des stations de ski plus respectueuses de l'environnement et discutée lors de la réunion informelle des chefs de délégation à Innsbruck les 8 et 9 janvier 2020. Cette discussion s'était conclue avec les demandes suivantes :

- travailler sur les destinations touristiques alpines et non uniquement sur les stations de ski, ce qui constitue en soi une avancée vers l'évolution d'un tourisme à l'échelle de l'année toute entière ;
- proposer un outil concret d'appui aux destinations pour améliorer leurs pratiques et réaliser leur transition vers des activités durables.

La présidence française a confié la coordination des travaux d'élaboration du projet de charte des destinations touristiques durables à M. Hubert Vendeville, président de Butterfly Tourism. Un Comité de pilotage a été créé, qui a tenu plusieurs réunions (par visio-conférence) à partir de la fin février.

Lors de la 69^e session du Comité Permanent les 7 et 8 juillet, les conclusions ont confirmé l'évolution des perspectives en ce qui concerne les « livrables » sur ce thème, dans le contexte économique et sanitaire actuel.

Il a été demandé à la présidence de présenter une liste des enjeux de développement durable auxquels les destinations touristiques de montagne sont confrontées à la lumière de la situation actuelle, ainsi que les indicateurs associés à ces enjeux, pour examen lors de la 70^e réunion du Comité permanent.

Le Comité de pilotage présidé par la France a donc travaillé sur une liste d'indicateurs destinés à guider le développement des destinations touristiques de montagne dans le sens d'une meilleure prise de compte de l'impact environnemental : pour chaque enjeu,

un ou plusieurs indicateurs pertinents reconnus ou déjà employés dans le cadre de politiques publiques sont proposés. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux indicateurs mais d'identifier les indicateurs existants et déjà éprouvés. Le lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) permettra de faciliter l'orientation des territoires vers une contribution aux ODD.

Ces indicateurs permettront ensuite de déboucher sur un guide synthétique, listant les enjeux de durabilité prioritaires pour les destinations de montagne qui souhaitent s'engager dans des programmes de tourisme durable, tout en tenant compte de la résilience des activités de ce secteur.

Le thème des destinations touristiques de montagne plus respectueuses de l'environnement a été abordé lors de la dernière réunion des chefs de délégation des 23 et 24 septembre.

S'agissant du développement d'indicateurs, le travail est bien engagé avec l'implication des experts nationaux, mais requiert davantage de temps et ne pourra être finalisé pour décembre. Les délégations s'accordent à relever que le travail doit se poursuivre au-delà de 2020.

Lors de la 70^e session du Comité permanent, la présidence française a indiqué qu'elle ne prévoyait pas de projet de conclusions sur le tourisme, mais un point d'information lors de la Conférence alpine, visant à mentionner les travaux en cours sur les indicateurs de tourisme durable, et précisant que ces derniers, ne pouvant être achevés pour décembre, doivent se poursuivre pendant l'année à venir. La présente Conférence alpine est donc appelée à prévoir la poursuite et la finalisation des travaux relatifs aux indicateurs et au guide synthétique qui en résultera.

2. Cycle de conférences sur le tourisme durable

Conformément au programme de travail adopté par la XV^e réunion de la Conférence alpine, plusieurs Parties contractantes ont initié un cycle de conférences ouvertes aux Parties contractantes, aux Observateurs, aux collectivités ainsi qu'aux différents acteurs du tourisme et traitant de thèmes spécifiques liés au tourisme durable dans les Alpes. L'Italie a ouvert le cycle avec la conférence « Le paysage alpin rencontre la culture -

Patrimoine culturel et paysage pour un nouveau tourisme alpin », du 28 au 30 septembre derniers. A suivi, les 16 et 17 novembre, la conférence « Le tourisme sportif de nature face à l'avenir : quels horizons entre changement climatique, revendications écologiques et gestion de crise ? » organisée par l'Allemagne. Ces deux évènements virtuels ont rassemblé chacun plusieurs centaines de participants issus des différents pays alpins. L'Autriche prévoit de poursuivre l'initiative avec une conférence sur la thématique Tourisme et santé au printemps prochain.

B Proposition de décision

La Conférence alpine :

1. prend note du rapport de la Présidence ;
2. demande à la France de poursuivre les travaux engagés sur la durabilité des destinations touristiques de montagne et d'en faire rapport à la 73^e session du Comité permanent ;
3. incite les Parties contractantes, les Observateurs et le Secrétariat permanent à envisager la poursuite du cycle de conférences sur les enjeux du tourisme durable en impliquant tous les acteurs pertinents.